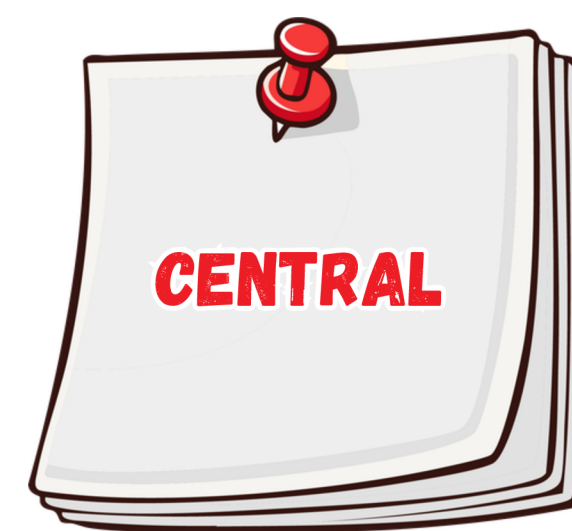




Syndicat Force Ouvrière des Personnels de la Ville
Et Administrations Annexes de Paris
2bis square Georges Lesage – 4^{ème} étage 75012 PARIS
01 43 47 84 54 ou 01 43 47 84 60
syndicat.fo@paris.fr ; <https://fo-villedeparis.fr>



LES 10 PRIORITÉS DE FO À LA VILLE DE PARIS

Effectifs : Maintien de tous les postes et embauche de titulaires pour combler les manques.

Stop Privatisation : Arrêt immédiat des externalisations de mission et de la privatisation des établissements publics.

Fiche de paie : Revalorisation des primes et transparence sur les critères d'attribution.

Égalité Femme/Homme : Plan égalité F/H pour tous les métiers.

Conditions de travail/Santé : Réduction du temps de travail. Mise aux normes des établissements (ventilation, amiante, plomb...)

Mutuelle : Prise en charge de l'intégralité des frais pour tous les agents (catégorie C, B et A).

Prévoyance : Prise en charge de l'intégralité des frais pour tous les agents (catégorie C, B et A).

Logement : Plan "Aucun agent sans-logement". Gel des loyers.

Agospap : Augmentation de la subvention Ville de Paris à l'AGOSPAP.

Cantine ASPP : Améliorer la qualité et la quantité des repas servis

DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026

JE VOTE FO

- **Effectifs** : Remplacement de tous les départs. Titularisation de tous les contractuels volontaires. Embauches supplémentaires de fonctionnaires titulaires dans les secteurs en tension (petite enfance, service technique, maîtres-nageurs...)
- **Stop Privatisation** : Plan de reprise en gestion régie des établissements publics (collecte des déchets, Centres Paris Anim, piscines...)
- **Fiche de paie** : Augmentation immédiate de 400€ mensuels de l'IFSE pour tous. Revalorisation des primes dimanche, roulement, technicité... Taux directeur du RIFSEEP à 6%. Revalorisation des IFSE d'entrée de corps. Maintien du ratio promus-promouvables à 100% pour la catégorie C, B et étendu à la catégorie A. Augmentation des indices des grilles spécifiques.
- **Égalité Femme/Homme** : Mise en place de minima d'IFSE à chaque entrée de grade pour tous les métiers. Création d'une Autorisation Exceptionnelle d'Absence Menstruel. Mise aux normes des locaux sociaux pour respecter l'intimité de chacun. Création d'un mécanisme de rattrapage générationnel des revalorisations.
- **Santé/Conditions de travail** : Mise aux normes de nos établissements (ventilation, amiante, plomb, fuites...). Réduction du temps de travail. Prise en compte du travail de nuit. Visite médicale de reprise automatique, respect des préconisations médicales. Maintien de la visite médicale par des médecins et non des infirmiers ou infirmières. Respect des délais réglementaires. Politique volontariste d'aide au reclassement. Plan concret de lutte contre les RPS. Mise en place d'un dialogue social constructif avec les agents.
- **Complémentaire santé** : Négociation d'un contrat collectif pour tous les agents avec un fort niveau de garantie (optique et dentaire) et un système basé sur la solidarité. Prise en charge de l'intégralité des frais de mutuelle pour tous les agents.
- **Prévoyance** : dans le cadre réglementaire qui oblige l'employeur public à mettre en place une prévoyance obligatoire pour tous les agents : négociations d'un contrat collectif obligatoire couvrant à - au moins - 95% (primes comprises). Zéro reste à charge des agents pour leur cotisation prévoyance.
- **Logement** : Gel des loyers et refus des privatisations ou fusion des offices. Rénovation et attribution de tous les logements de fonction vacants. Cellule d'écoute dédiée à l'aide pour répondre à toutes les situations d'agents sans logement. Augmentation du pourcentage de logements sociaux réservés aux agents.
- **Agospap** : Augmentation de la dotation de la ville de Paris à L'AGOSPAP. Offre spectacle renouvelée. Tarifs réduits dans les musées pour les agents et leurs ayants droit, baisse des tarifs des locations et des centres de vacances.
- **Cantine ASPP** : Retour aux horaires 11h/14h30. Augmentation des quantités dans les assiettes, gratuité pour un pain. Pas de journées végétariennes imposées. Gratuité du droit d'accès pour catégorie C et B. Prise en compte du temps de trajet. Tickets restaurants pour les agents en travail décalé soirée et WE, ainsi que pour les agents travaillant à plus de 15min d'une cantine.

AVEC F.O RÉSISTER - REVENDIQUER - DÉFENDRE NOS DROITS

REJOIGNEZ L'ÉQUIPE FO

